

## Enseignements primaire et secondaire

### Partenariat

#### **Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'Association pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive – AE-EPS – De la maternelle à l'université**

NOR : MENE1700543A

arrêté du 25-10-2017

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 25 octobre 2017, l'Association pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive - AE-EPS - De la maternelle à l'université, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans avec extension aux associations régionales et des départements d'outremer.